|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | F  C/50/14  **ORIGINAL :** français  DATE : 29 août 2016 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES | | |
| Genève | | |

CONSEIL

Cinquantième session ordinaire  
Genève, 28 octobre 2016

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

Document établi par le Bureau de l’Union  
  
Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

Les états financiers de l’UPOV au 31 décembre 2015 et le rapport du vérificateur externe des comptes sont communiqués au Conseil conformément à l’article 6.5 du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV (document UPOV/INF/4/4), qui prévoit que le Conseil examine et approuve les états financiers. Les états financiers pour 2015 figurent dans le document C/50/13.   
L’annexe de ce document contient le rapport du vérificateur externe des comptes.

Le Conseil est invité à prendre note du contenu du présent document.

[L’annexe suit]

























[Fin de l’annexe et du document]